

Transition monétaire en Nouvelle-Calédonie - Euro *vs* indépendance ? -

Gaël Lagadec¹

Résumé :

Le passage à l'euro des trois communautés françaises du Pacifique est envisagé à moyen terme. Cela nécessite l'accord des trois entités, qui semble acquis pour la Polynésie et Wallis et Futuna, mais fait débat en Nouvelle-Calédonie. La situation de la Calédonie est spécifique à bien des égards puisqu'elle est inscrite dans un processus institutionnel d'émancipation vis-à-vis de la métropole.

L'objectif de cet article est d'étudier les conséquences pour la Nouvelle-Calédonie, dans ce contexte d'émancipation (et de ses retombées économiques), d'un rattachement à l'euro. A travers l'analyse de la balance des paiements calédonienne, seront notamment étudiées les conditions d'efficacité d'une dévaluation et les implications du renoncement à cet outil.

Mots clés :

Emancipation, euro, dévaluation, taux de couverture, nickel.

Summary :

The introduction of the Euro currency in the three French Pacific territories is being considered in the medium term. It needs the agreement of the three entities, which seems accepted in Polynesia and the territory of Wallis and Futuna, but is still debated in New-Caledonia.

The situation of New-Caledonia is specific in many ways, since this territory is undergoing an institutional process of emancipation from France.

The aim of this paper is to study the consequences for New-Caledonia, in this emancipation context (and its economic repercussions), of a transition to the Euro currency.

Through the analysis of the balance of payments, the conditions of efficiency of a devaluation and the implications of a renouncement to this adjustment tool will be notably analysed.

Key words :

Emancipation, euro currency, devaluation, nickel.

¹ Maître de Conférences à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, membre du *Laboratoire d'Analyse et de Recherche Juridiques et Economique* (LARJE).

Adresse : BP 4477, 98 800 Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Courriel : lagadec@univ-nc.nc.

L'auteur remercie Eric Baulard (IEOM), Odile Boyer (UNC) et Etienne Farvaque (USTL) pour leurs commentaires sur cet article ; toutes erreurs ou omissions éventuelles restent cependant entièrement de son fait.

Introduction

La Nouvelle-Calédonie est une collectivité d'outre-mer du Pacifique, rattachée à la France depuis plus de 150 ans. C'est un territoire d'une superficie terrestre de 18 575,5 km², comptant 230 789 habitants (recensement d'août 2004). Les caractéristiques socio-économiques de la Nouvelle-Calédonie sont largement celles d'un pays développé (espérance de vie supérieure à 74 ans notamment)².

L'Indice de Développement Humain pour la Nouvelle-Calédonie est estimé à 0,87³, ce qui la situe en 32^{ème} place sur 177 pays.

La monnaie ayant cours légal en Nouvelle-Calédonie (ainsi qu'en Polynésie française et sur le territoire de Wallis-et-Futuna) est le Franc CFP⁴. Le franc CFP a été créé par un décret du 26 décembre 1945 à l'occasion d'une des dévaluations du franc français, il est géré par l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM⁵). Depuis 1949, le F. CFP a une parité fixe avec le franc métropolitain, puis avec l'euro, sur la base de 1 000 F. CFP pour 8,38 euros⁶.

Les derniers chiffres officiels de l'institut calédonien de la statistique et des études économiques (ISEE⁷) indiquent un produit intérieur brut de 559 milliards de F. CFP en 2004. En considérant une croissance annuelle de 5%, on peut estimer le PIB 2006 à environ 610 milliards de F. CFP, soit environ 5,2 milliards d'euros.

Les ressources propres au territoire sont les produits miniers, qui représentent plus de 90% des exportations (mais moins de 10% du PIB). A cela s'ajoutent les transferts en provenance de la métropole. Depuis 1992, les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie n'ont cessé d'augmenter⁸. Selon l'ISEE⁹, ces transferts avoisinent le quart du PIB depuis le début des années quatre-vingt-dix¹⁰.

Dans ce contexte économique, après des années de troubles politiques, la Nouvelle-Calédonie semble avoir opté pour une stabilité institutionnelle, à horizon de 20 ans.

Le 5 mai 1998 a en effet été signé l'Accord de Nouméa – par le Gouvernement français, le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) et le Front de Libération Nationale Kanak Socialiste (FLNKS) – formalisé ensuite par une loi organique¹¹. Cet accord

² Cependant, d'autres caractéristiques sont plutôt celles d'un pays en développement : inégalités de revenus, concentration des activités industrielles autour de la seule grande agglomération, secteur exportateur quasiment mono producteur (ressource non renouvelable).

³ AFD, IEOM et ISEE 2005, p. 12.

⁴ Le sigle CFP signifie "Change franc Pacifique" (sigle XPF pour la dénomination internationale).

⁵ L'IEOM est un établissement public national créé par le Gouvernement français en 1967 pour succéder à la Banque de l'Indochine à laquelle avait été confié, vers la fin du XIX^{ème} siècle, le privilège de l'émission dans les comptoirs français d'Asie et du Pacifique.

⁶ Le F. CFP n'a pas subi de dévaluation du fait de la fixation de la nouvelle parité avec l'euro et sa convertibilité demeure garantie par le Trésor français. Cette parité a été fixée par le Gouvernement français en application du "Protocole sur la France", annexé au Traité de Maastricht qui stipule que "la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP".

⁷ L'ISEE est l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (anciennement "ITSEE" : Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques).

⁸ Deux principaux types de transferts peuvent être distingués : (i) ceux destinés aux collectivités locales et établissements publics de Nouvelle-Calédonie et (ii) les transferts directement injectés dans l'économie sous forme de salaires, de pensions, d'équipements et d'achats de biens et services.

⁹ Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (de la Nouvelle-Calédonie).

¹⁰ ISEE 2000, p. 158.

¹¹ Loi du 15 mars 1999.

repousse à 2014 ou 2018 les référendums d'autodétermination. Pendant ces 20 ans la Nouvelle-Calédonie doit démontrer ses capacités de développement et "au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées. Leur approbation équivaudrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie"¹².

L'Accord de Nouméa a donné naissance à de nouvelles institutions afin d'assurer les premiers transferts de compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie (les nouvelles compétences acquises s'exercent depuis le 1^{er} janvier 2000)¹³. C'est entre 2014 et 2018 que les dernières compétences de l'État devraient être transférées selon l'issue de la consultation à l'accession à la pleine souveraineté.

Paradoxalement, dans ce contexte d'émancipation vis-à-vis de la métropole, un mouvement inverse se dessine concernant le secteur monétaire. Alors que la monnaie est un aspect indiscutable de la souveraineté nationale, il est fortement question que la monnaie en cours en Nouvelle-Calédonie soit remplacée par l'euro. Ce remplacement est même envisagé à relativement court terme par les autorités françaises (à partir de 2007).

Le passage à l'euro concerne également la Polynésie française et Wallis et Futuna, mais ne pourrait se faire qu'avec l'accord des trois collectivités. La position de la Nouvelle-Calédonie est à ce titre cruciale car la Polynésie s'est déjà déclarée favorable à l'euro, tandis que Wallis et Futuna se dit décidé à suivre le choix de la Nouvelle-Calédonie.

Cependant, la Nouvelle-Calédonie est le seul territoire engagé dans un processus d'émancipation. En ce sens le débat sur le choix monétaire est spécifique à la Nouvelle-Calédonie. Ce débat est vif en Nouvelle-Calédonie ; décideurs politiques économiques l'alimentent d'arguments économiques ou à coloration économique.

A titre d'illustration, le Président de la province Nord, Paul Néaoutyine (indépendantiste) écrivait en février 2006 : "Pour aller à l'essentiel, "l'euro est un facteur d'intégration". En clair, les gens du RPCR qui prônent l'intégration à l'euro ont compris que c'était une manière de contrecarrer l'émancipation et ils en déduisent que c'est une bonne chose. Mais ils n'ont pas nécessairement vu que toutes les mesures particulières que l'on demande pour la Nouvelle-Calédonie ne seraient plus possibles. (...) Ce n'est pas l'intérêt de tous les calédoniens".¹⁴

En avril 2006, le député Jacques Lafleur (loyaliste) écrivait à son tour : "L'adoption de l'euro en Nouvelle-Calédonie suscite encore des réticences, notamment dans le monde indépendantiste. (...) Quelle place alors pour le CFP à l'époque de la mondialisation? Qui voudrait encore d'une monnaie comme le birr éthiopien, l'ouguiya mauritanienne, le lek albanaïs... Tant d'exemples qui doivent faire réfléchir, sans oublier tous les territoires francophones qui ont conservé le CFA. L'argument selon lequel le CFP peut être maintenu parce qu'il est adossé à l'euro avec une parité fixe et constante ne résiste pas à celui de sa dévaluation possible si le Gouvernement français le décidait".¹⁵

L'objectif de cet article est d'apporter un éclairage purement économique à ce débat, avec une

¹² Préambule de l'Accord de Nouméa.

¹³ Les institutions calédoniennes sont aujourd'hui les suivantes : (i) le congrès qui est composé de membres issus des assemblées de province et peut désormais légiférer par des lois de pays, (ii) le gouvernement qui est composé de membres élus par le congrès et dont le président est élu à la majorité des membres, (iii) le conseil économique et social, (iv) les conseils coutumiers correspondant aux huit aires coutumières et enfin (v) le sénat coutumier dont les deux sénateurs par aire sont désignés par les conseils coutumiers.

¹⁴ P. Néaoutyine, 2005, *L'indépendance au présent*, Editions Syllèphe, 189 pp.

¹⁵ Bulletin d'information politique n°4, avril 2006.

question simple : quelles seraient les conséquences pour l'économie calédonienne d'une instauration de l'euro ?

Dans un premier point nous analyserons les conséquences économiques d'un passage à l'euro (en insistant notamment sur l'outil de la dévaluation).

Dans un second point, nous analyserons les conséquences économiques de l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie (vues à travers la baisse des transferts métropolitains) et à leur possible accompagnement monétaire (euro ou non, dévaluation ou pas).

La conclusion tentera de relier ces éléments économiques aux contraintes et perspectives politiques de la Nouvelle-Calédonie.

Section 1. Les conséquences d'un passage à l'euro

1.1. Les enjeux monétaires

On considère traditionnellement que l'ancrage nominal permet de casser les pressions inflationnistes, et de se libérer des problèmes de crédibilité.

L'arrimage à un taux de change fixe permet d'imposer une contrainte sur les autorités monétaires et, sous réserve du choix de la devise de référence, peut permettre "d'importer" de la crédibilité¹⁶. Ainsi, en limitant leur champ d'action, les autorités peuvent obtenir les bénéfices importants liés à la stabilité des prix.

Pour une petite économie ouverte, comme la Nouvelle-Calédonie, l'ancrage par la fixation du taux de change est une option immédiatement accessible. Le choix peut en outre être unilatéral ou faire l'objet d'un accord officiel. Tel était le cas lorsque le franc Pacifique était lié au franc français, et tel est encore le cas actuellement, la parité avec l'euro étant fixée.

Notons cependant que la fixité du change ne peut donc fournir un ancrage nominal que si les conditions internes (stabilité des institutions essentiellement) sont aussi réunies pour que le capital de crédibilité importé puisse jouer, ce qui actuellement est *a priori* le cas pour la Nouvelle-Calédonie¹⁷.

L'ancrage nominal peut toutefois être un choix difficile à soutenir en certaines circonstances. Ainsi, dans le cas d'une appréciation importante de la monnaie de référence, la monnaie locale devient de plus en plus forte et il apparaît alors un différentiel avec les conditions économiques internes qui affaiblit progressivement le mécanisme d'importation de crédibilité.

A ces avantages et inconvénients de l'ancrage nominal doivent donc être comparés ceux de l'instauration de l'euro.

1.2. Effets positifs

Le franc CFP étant la monnaie en cours en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna le passage éventuel à l'euro concerne ces trois collectivités. Un tel passage devrait *a priori* se faire simultanément dans les trois, en partie pour des raisons d'économie (par exemple ne pas maintenir l'IEOM pour seulement Wallis et Futuna)¹⁸, mais surtout pour des raisons politiques¹⁹.

Au niveau juridique, l'euro aurait pour principale conséquence que la France renonce au privilège de l'émission monétaire dans les collectivités du Pacifique. Il y aurait donc transfert

¹⁶ Ce mécanisme de "crédibilité importée" a été révélé notamment dans le cas des pays européens sous le régime du SME (Giavazzi et Pagano 1988) : l'accrochage au mark allemand a permis de modifier le jeu des anticipations, réduisant ainsi l'inflation interne. On a pu montrer que ce mécanisme fonctionne d'autant mieux que les ajustements de parité sont espacés, voire supprimés, comme ce fut le cas pour le "nouveau" SME (de 1987 à 1992).

¹⁷ Mais ça ne le restera pas forcément dans un contexte de turbulences difficiles à prévoir dans la période menant à l'autodétermination.

¹⁸ Même si l'IEOM n'est pas forcément voué à disparaître : certaines de ses missions ne seraient pas remises en cause par le passage à l'euro et il pourrait continuer à fournir des services, quitte à les rendre payants ; les missions assurées pour l'Etat resteraient à la charge de l'Etat.

¹⁹ C'est le Président de la République française qui a fixé comme condition au passage à l'euro l'accord des trois communautés ultramarines du Pacifique.

de la compétence monétaire de l'Etat français aux institutions communautaires.

Le Protocole sur la France (*cf. note n°6*) ne semble pas devoir faire obstacle à une introduction de l'euro, la France pouvant unilatéralement, et préalablement à l'intervention des autorités communautaires, renoncer à son privilège d'émission²⁰.

Pour le reste, "l'introduction de l'euro nécessitera donc essentiellement d'étendre aux trois collectivités françaises du Pacifique les normes communautaires strictement liées à la circulation de l'euro et à la politique monétaire. Cette réforme monétaire devrait avoir peu d'impact sur les domaines connexes à la monnaie car, pour l'essentiel, les normes en vigueur en métropole sont déjà applicables dans ces trois collectivités."²¹

La parité du franc CFP étant fixée avec le franc, le passage du franc à l'euro fait que la parité entre le franc CFP et l'euro est également fixée (et la convertibilité garantie). De sorte, on peut considérer que l'euro est déjà présent en Nouvelle-Calédonie, ou, à tout le moins que les effets positifs de l'instauration de l'euro se sont déjà manifestés.

Ces effets sont les suivants²² :

- "Pour les investisseurs et les commerçants de la zone euro, la fixation d'une parité stable (...) s'est traduite par une quasi disparition du risque de change (vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie) ;
- Pour les acteurs économiques du Pacifique, l'accès aux marchés financiers européens est garanti *via* des établissements de crédits locaux, filiales de groupes métropolitains ;
- L'utilisation de l'euro est possible, s'agissant de la monnaie scripturale ;
- De manière générale, la crédibilité de l'euro a rejailli sur le CFP à travers la fixation d'un taux de conversion stable."

1.3. Effets négatifs

On peut identifier deux types d'effets : par rapport aux prix et par rapport à la possibilité de dévaluer la monnaie.

1.3.a. L'effet "prix"

Premièrement, on peut s'attendre, avec le passage à l'euro, à un fort choc inflationniste. Ce phénomène n'apparaît pas statistiquement en métropole, mais il a cependant semblé tant ressenti par la population que nombre d'économistes s'interrogent sur la pertinence des indicateurs métropolitains de mesure de l'inflation²³.

Une analyse récente permet de mieux comprendre la perception négative du passage à l'euro. Wunder *et al* (2006) étudient les effets de bien être du passage à l'euro en comparant Allemagne et Royaume-Uni.

Ils démontrent qu'avec l'introduction de l'euro la probabilité qu'un individu soit satisfait du

²⁰ Toutefois, l'admission de la Nouvelle-Calédonie dans la zone euro ne pourrait en aucune façon résulter d'une décision unilatérale de la France (...) L'introduction de l'euro à Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon a nécessité une décision du Conseil européen après avis de la BCE. Un avis plus que nuancé, qui se concluait (...) : *le cas très spécial des deux communautés territoriales françaises ne saurait créer un précédent pour tout autre cas susceptible de se présenter à l'avenir* (de Boissieu et Biacabe, 2000).

²¹ "Rapport sur l'introduction de l'euro dans les collectivités françaises du Pacifique – Aspects juridiques et économiques", Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, 4 novembre 2004.

²² *Idem*.

²³ Cf. l'indice alternatif de pouvoir d'achat promu par Edouard Leclerc et le BIPE (le "pouvoir d'achat effectif").

niveau de revenu de son ménage diminue de près de 10%. Surtout, la variation de revenu compensatrice est évaluée à environ un tiers.

Les causes sont les suivantes :

- l'inflation perçue conduit à largement surestimer les prix réels et conduit à des décisions de consommation sous-optimales ;
- l'illusion monétaire résultant de la baisse du revenu nominal risque de troubler la perception de la contrainte budgétaire : en se déplaçant vers l'origine elle diminue encore la satisfaction ;
- les difficultés d'adaptation à la nouvelle monnaie (particulièrement forte pour les personnes ayant des problèmes de conversion, même si elle semble disparaître au terme d'une année).

Cette analyse permet d'expliquer la controverse sur l'aspect inflationniste, en minorant son importance dans le sens où le bien-être se détériore que l'inflation soit réelle ou seulement ressentie.

Il est à craindre qu'un tel effet soit plus durement ressenti en Nouvelle-Calédonie. En effet, une frange importante de la population n'a jamais voyagé hors du territoire et n'a donc jamais vu de devises. L'abandon de la seule monnaie que connaît cette population pourrait alors créer un fort désarroi et amener à beaucoup de confusion dans la perception des prix (d'autant plus que l'augmentation de la valeur de l'unité monétaire trouble l'ordre de grandeur). La troisième cause (ci-dessus) de détérioration du bien-être serait donc exacerbée. Comme cette population, à la marge de la sphère monétaire, est aussi la plus pauvre, elle consomme des produits à bas prix, pour lesquels le phénomène d'arrondi à la hausse a un impact maximal. Des mécanismes de contrôle des prix seraient donc indispensables. Ils ont été institués en Europe, mais leur efficacité pourrait bien être moindre en Nouvelle-Calédonie, notamment concernant le petit commerce (pas d'organisme de contrôle des prix).

Secondement, du fait de la parité fixe, la principale conséquence du passage à l'euro serait de rendre irréversible la fixité de la parité. Quelles seraient alors les conséquences d'une impossibilité définitive de pratiquer une dévaluation ?

1.3.b. La dévaluation impossible

(i) A court terme

L'impossibilité de dévaluer éliminerait les risques de choc inflationniste (c'est-à-dire essentiellement inflation importée²⁴) et éviterait en conséquence un effet patrimonial défavorable aux catégories modestes. Le cas échéant, cet effet patrimonial serait exacerbé par la délocalisation d'une partie de l'épargne des ménages les plus aisés (cette délocalisation se ferait dès que la dévaluation serait perçue comme probable).

Serait aussi évité le renchérissement des importations, et donc le creusement du déficit commercial. Cette conséquence (la "courbe en J"), qui signifie qu'après le creusement il y a rétablissement des comptes et à moyen terme une situation plus favorable, tirée par des exportations devenues plus compétitives serait vraisemblablement exacerbée en Nouvelle-

²⁴ La dévaluation entraîne nécessairement des tensions inflationnistes du fait de l'augmentation du prix des importations et de phénomènes psychologiques qui associent cette opération à une hausse des prix. C'est pourquoi les dévaluations sont généralement accompagnées de politiques monétaires restrictives (exemple de la France lors des dévaluations réussies de 1958 et 1969), pour éviter de voir les avantages de la dévaluation rognés par l'inflation.

Calédonie (au moins pour ce qui est de la détérioration du solde commercial). En effet, "l'impact à la baisse sur le volume des importations serait très limité compte tenu de l'inélasticité de la demande, financée par les transferts publics"²⁵ (donc creusement plus important du déficit).

Encadré n°1 : Les transferts publics vers la Nouvelle-Calédonie²⁶

En 2005, le poste *revenus*, constitué principalement des salaires versés par l'extérieur à des résidents calédoniens, principalement des fonctionnaires, dégage un excédent de 47 872 millions de F. CFP (en hausse de 20,6% par rapport à 2004).

Les *transferts courants nets* de l'extérieur, en provenance essentiellement de la métropole sous forme de transferts courants des administrations publiques s'élèvent à 40 021 millions de F. CFP (stables par rapport à 2004 et en hausse de 12% par rapport à 2003).

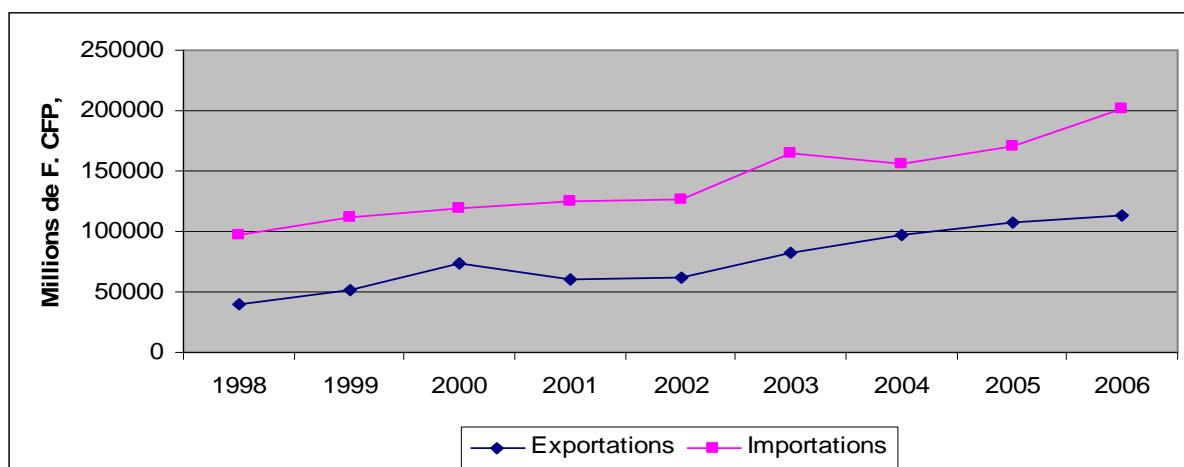
A titre de comparaison, sur la même période, le déficit des échanges de biens de la Nouvelle-Calédonie est de 56 441 millions de F. CFP.

(ii) A long terme

La balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie est très fortement, et structurellement, déséquilibrée, avec un taux de couverture d'environ 50% (*cf. graphiques infra*). Pour l'année 2004 les exportations calédoniennes ont été de 93,5 milliards de F. CFP (90% de nickel et dérivés, qui ont fortement bénéficié de la hausse des cours du nickel depuis 2003²⁷), les importations de 157,6 milliards de F. CFP, et le taux de couverture était de 59,7%²⁸.

Les graphiques suivants décrivent l'évolution du commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie.

Graphique n°1 : Evolution des échanges calédoniens depuis 1998



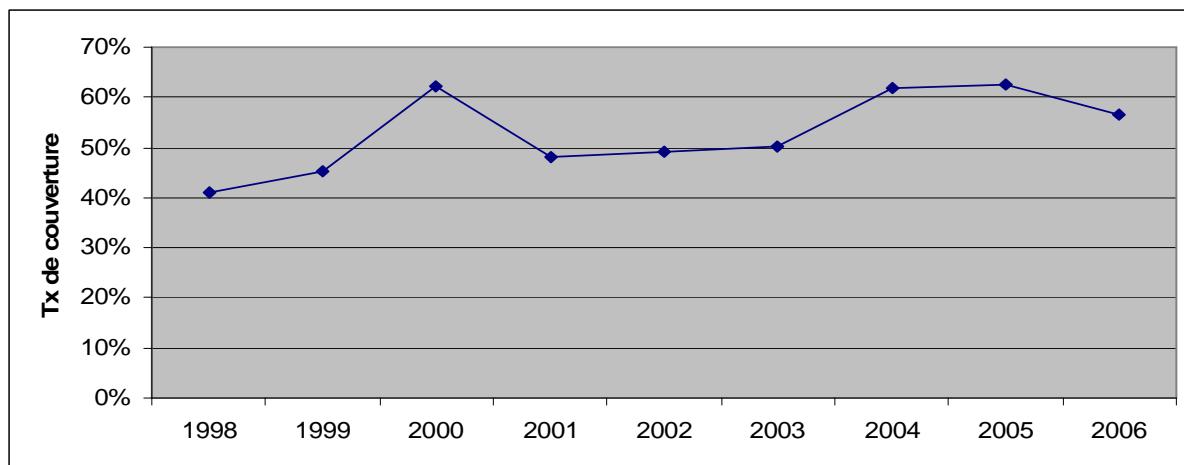
²⁵ "Rapport sur l'introduction de l'euro dans les collectivités françaises du Pacifique – Aspects juridiques et économiques", Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, 4 novembre 2004.

²⁶ Source : IEOM, 2006-a.

²⁷ Le cours du nickel passe de 3,07 US\$ en moyenne sur 2002 à 4,37 US\$ en 2003 et à 6,27 US\$ en 2004 (Source : IEOM, 2005).

²⁸ Source ISEE: www.isee.nc.

Graphique n°2: Evolution du taux de couverture depuis 1998



Pour cause de compétitivité insuffisante, la production locale est fortement protégée de la concurrence étrangère²⁹, par un grand nombre de taxes et quotas. (Cette non compétitivité des entreprises calédoniennes s'explique en grande partie par la faiblesse du marché intérieur. Les échelles de production sont de fait trop faibles pour utiliser suffisamment les équipements afin d'obtenir un coût moyen compétitif.)³⁰

Il s'ensuit que les prix des produits calédoniens sont particulièrement élevés. Selon les échelles retenues, la Nouvelle-Calédonie peut être considérée comme le 5^{ème} plus cher pays au monde³¹.

A cette situation s'ajoute une "contrainte" : la parité fixe avec l'euro.

L'explication de la durabilité de la situation (absence de faillite économique du territoire, malgré un taux de couverture très faible) réside uniquement dans les transferts métropolitains (*cf. introduction*). En pratique, ces transferts font que la Nouvelle-Calédonie ne subit pas la contrainte extérieure. Les transferts de l'Etat sont supérieurs au déficit des opérations sur biens et services avec l'extérieur. Ces transferts équilibrent le déficit de la balance des transactions courantes³². On peut noter que le niveau de transfert par habitant en Nouvelle-Calédonie est 40 fois supérieur à la moyenne des transferts par habitants des autres petits Etats insulaires du Pacifique³³.

Cependant, si les transferts sont la clé d'une situation durable, la question du maintien de ces transferts et de leur niveau doit être posée.

Précisément, dans le contexte du processus d'émancipation vis-à-vis de la métropole (et *a fortiori* en considérant les difficultés budgétaires structurelles de l'Etat français), il apparaît naturel que des baisses de transferts apparaissent.

La baisse la plus visible (et la plus brutale) pourrait être la fin de l'indemnité temporaire (en fait l'indexation) dont bénéficient les fonctionnaires retraités métropolitains installés sur le

²⁹ En 1999, les recettes douanières représentaient 24% de la valeur totale des importations, ce qui plaçait la Nouvelle-Calédonie au sixième rang mondial (après la Thaïlande, la Polynésie Française, la Mauritanie, la Libye et l'Inde, et avant la Tanzanie, le Malawi et la Tunisie).

³⁰ Pour une analyse du protectionnisme calédonien, voir Lagadec (2002).

³¹ L'annexe n°1 présente une comparaison des pays en termes de prix, vus à travers l'indicateur "Big Mac".

³² DME, 2005, p. 29.

³³ *Idem*.

territoire (+ 73%).

La première conséquence économique d'une telle baisse serait une diminution du pouvoir d'achat moyen, avec donc difficultés pour les entreprises locales à écouler leurs productions (sauf à diminuer les marges). Cet effet pourra être renforcé par l'augmentation consécutive du nombre de faillites et donc de sans-emplois.

Les entreprises pourraient difficilement retrouver une marge d'action *via* des baisses des prix, puisqu'elles ont justement besoin de la protection, du fait de leurs coûts de production élevés ; la Nouvelle-Calédonie se retrouverait alors contrainte par son système archaïque protectionniste³⁴.

Au niveau démographique, la conséquence serait une baisse de la population (une partie des retraités et de leurs familles quittant la Nouvelle-Calédonie).

Il s'ensuivrait alors une chute des prix de l'immobilier. Cette chute, amorcée par un choc réel devrait être brutale car les anticipations inflationnistes seraient brisées³⁵.

Corollaire économique du changement démographique : la baisse de la population ne permettra pas un élargissement du marché intérieur (au contraire). Les entreprises locales seront donc vouées à rester non compétitives, mais cette fois dans un climat économique dégradé.

Section 2. Emancipation et passage à l'euro

Quelles solutions envisager en cas de baisses des transferts métropolitains dans une perspective de passage à l'euro ?

Deux types de solutions sont possibles.

2.1. Les solutions non monétaires

La baisse de transferts de la métropole se devrait d'être compensée par une augmentation des ressources propres de la Nouvelle-Calédonie.

Ces nouvelles ressources pourraient provenir respectivement de la mine, du tourisme, d'une refonte du système commercial, ou de l'instauration d'une fiscalité attractive vis-à-vis des IDE (zone franche).

L'extension de la production minière et métallurgique devrait venir des nouveaux projets en cours.

Cependant, si la firme Inco (qui construit une usine métallurgique en province Sud) et la firme Xstrata (qui doit en construire une autre en province Nord – *via* le rachat de l'entreprise Falconbridge) rapportent des recettes au territoire ce ne sera pas avant 15 ans (et avec une

³⁴ "Que se passera-t-il si les transferts en provenance de la métropole diminuent ou si l'indexation des fonctionnaires est réduite ? Comment alors les productions calédoniennes pourront-elles être écoulées ? Et si les prix sont diminués (*via* notamment l'abaissement des tarifs douaniers), ne seront-elles pas obligatoirement évincées par les productions étrangères ? Faudrait-il dans ce cas généraliser les contingentements et diminuer les montants autorisés ? De façon générale, il faut noter qu'à l'heure de ce qu'on nomme "mondialisation", avec l'estompe des frontières, les abaissements quasi généralisés des protections commerciales (que ce soient des réductions multilatérales dans le cadre de l'OMC ou les accords régionaux de libre échange (...)), la situation calédonienne apparaît hautement paradoxalement (...) anachronique" (Lagadec 2002, p. 115).

³⁵ L'indice BT21, qui est l'indice de prix du bâtiment et de l'immobilier, a cru de 14% entre 2000 et 2005. Dans le même temps l'inflation (hors tabac), bien qu'alimentée par la hausse du BT21, a cru de 8,4%. (Source : www.isse.nc).

création d'emplois incertaine), du fait des avantages fiscaux accordés³⁶. Alternativement, il serait nécessaire que le territoire soit propriétaire de sa (ou ses) propre(s) usine(s), pour capter directement la valeur ajoutée.

Pour que le tourisme génère des recettes permettant d'envisager une autonomie financière du territoire, il faudrait alors que ce secteur connaisse un fort développement. Cela ne peut être exclu, mais la hausse de la fréquentation ne peut s'inscrire que dans une tendance de long terme.

Il faut cependant noter que les activités minière et touristique sont en partie antinomiques, puisque le tourisme est basé sur la qualité de l'environnement, alors que la mine le dégrade. Ce problème peut devenir crucial si la mine dégrade le lagon.

La refonte du système commercial s'inscrirait, essentiellement, dans une logique de prévention, qui signifierait démanteler progressivement la plupart des protections et ne conserver que les entreprises compétitives (ce qui les encouragerait à le devenir, *a fortiori* si un échéancier clair des baisses de protection était annoncé). Si une entreprise est compétitive vis-à-vis des importations, cela implique qu'elle peut exporter et donc se développer.

Se poserait alors la question de la possibilité d'émergence d'entreprises compétitives, sachant qu'actuellement 90% des exportations sont des produits de la mine et que la principale autre industrie exportatrice (la crevette d'aquaculture) apparaît sinistrée³⁷.

La création de nouvelles ressources pourrait également passer par l'instauration d'une zone franche d'exportations.

Une fiscalité spéciale pourrait permettre d'attirer des entreprises qui produiraient à partir d'inputs détaxés et en utilisant la main d'œuvre locale.

Les gains pour la Nouvelle-Calédonie correspondraient essentiellement à une masse salariale supplémentaire, ainsi qu'à des recettes fiscales (sauf à imaginer une fiscalité nulle).

Des gains moins quantifiables concerneraient les transferts de compétences, ainsi qu'une baisse des prix pour la part de la production de la zone franche non exportée.

³⁶ Ces avantages fiscaux sont les suivants (sachant qu'il n'existe pas de TVA en Nouvelle-Calédonie) : "(i) exonération de l'impôt sur les sociétés et activités métallurgiques et minières, (ii) de la contribution des patentés, (iii) de la contribution foncière, (iv) de la taxe générale sur les services affectant les prestations de services concourant à la construction du complexe, (v) des droits d'enregistrement et (vi) de la taxe hypothécaire liée aux opérations concourant à l'acquisition de biens immobiliers d'exploitation." (Lagadec, Pitoiset et Perret 2002).

³⁷ Les premières fermes calédoniennes aquacoles ont été construites en 1983, leur production de crevettes représente environ 20% de la production agricole. En 2002, la valeur ajoutée de la filière était de 1,4 milliards de F. CFP. En 2004, les cours mondiaux se sont brusquement affaissés, concomitamment à l'arrivée de nouveaux producteurs. Les concurrents de la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement la Thaïlande, l'Indonésie, l'Equateur, le Mexique, l'Inde, le Vietnam, Madagascar, le Brésil, c'est-à-dire des pays avec lesquels la Nouvelle-Calédonie ne peut rivaliser ni sur le plan des salaires, ni sur le plan des surfaces exploitables (qui permettent aux concurrents de la Nouvelle-Calédonie de bénéficier d'économies d'échelle qui lui sont inconnues).

La baisse des cours a fortement pénalisé la filière aquacole calédonienne. Bien que depuis 2001 ait été mise en place une stratégie de valorisation par la qualité et le respect de l'environnement, qui permet à la Nouvelle-Calédonie de se positionner dans le haut de gamme à l'export, tous les projets de financements de nouvelles fermes (défiscalisation) sont actuellement gelés et le pessimisme semble dominer (même si les ventes, en volume uniquement, ont continué de progresser en 2005). (IEOM 2006-b).

2.2. La dévaluation de la monnaie

2.2.a. Les avantages internes

La parité actuelle F. CFP / euro n'est soutenable que parce que la Nouvelle-Calédonie ne subit pas la contrainte extérieure, grâce aux transferts métropolitains. Mais le taux de couverture montre à quel point la monnaie actuelle est structurellement trop forte pour l'économie calédonienne (cf. graphique n°2).

Une baisse des transferts non compensée par de nouvelles ressources devrait être accompagnée par un ajustement monétaire.

Cependant, dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, les spécificités du commerce extérieur questionnent particulièrement sur le gain potentiel d'une dévaluation du F. CFP : la rigidité des exportations de nickel est-elle rédhibitoire à un redressement de la "courbe en J"?

Pour tenter d'apporter un éclairage à cette situation, nous considérons les effets pour la Nouvelle-Calédonie d'une dévaluation proportionnelle à la baisse des transferts.

Le point le plus important est que les exportations de nickel sont libellées en dollars ; l'élasticité-prix (en F. CFP) de la demande de nickel est donc nulle (une modification de la parité du F. CFP par rapport à l'euro, et donc du taux de change vis-à-vis du dollar, ne changerait rien au prix des exportations).

Les transferts représentent environ un quart des 500 milliards du PIB calédonien (cf. introduction), soit 125 milliards de F. CFP.

Une baisse de 1% des transferts se traduirait donc par 1,25 milliards de F. CFP en moins. Une baisse équivalente de la parité neutraliserait la baisse des transferts en termes de PIB nominal (exprimé en F. CFP). A un niveau interne, le double changement serait invisible.

Un autre effet intervient. L'industrie minière génère également des flux financiers pour la Nouvelle-Calédonie : par l'IS et par le versement de dividendes³⁸.

La Société Le Nickel a rapporté en 2005 à la Nouvelle-Calédonie, *via* l'IS à 35%, la somme de 9,5 milliards (et des dividendes sont en attente de versement).

L'IS collecté est indépendant de la dévaluation³⁹ (libellé en F. CFP), mais au niveau des dividendes une dévaluation de 1% augmenterait les recettes du territoire de 1% en termes nominaux, et ce bien que 90% des exportations soient libellés en dollars. Mais en termes réels, le "pouvoir d'achat" des recettes diminuerait et la situation se détériorerait. Le raisonnement en nominal signifie qu'on peut conserver les mêmes montants de dépenses en F. CFP (notamment pour le paiement des fonctionnaires territoriaux).

³⁸ La Nouvelle-Calédonie perçoit des dividendes du nickel *via* sa participation à hauteur de 30% dans le capital de la Société Le Nickel (SLN) et dans le capital de la société *Eramet* (propriétaire à 70% de la SLN). Les participations calédoniennes se font *via* la Société Territoriale Calédonienne de Participation et d'Investissement (STCPI), détenue à parité par *Promosud* (la société de capital risque de la province Sud de la Nouvelle-Calédonie - loyaliste) et *NORDIL* (société commune à la province Nord et à la province des îles Loyauté – indépendantistes). "Les seuls actifs financiers de la STCPI sont une participation de 30% dans le capital de la SLN, pouvant à tout moment, par un pacte d'actionnaires, être portée à la minorité de blocage de 34%, et une part de 8% dans le capital d'*Eramet*, ainsi que les produits financiers qui en résulteront" (Lagadec, Pitoiset et Perret, 2002).

Les dividendes versés par *Eramet* et la SLN sont distribués aux provinces à raison de 50% pour le Nord, 25% pour les îles Loyauté et 25% pour le Sud.

³⁹ Au moins dans une analyse statique ; au-delà il faut tenir compte du renchérissement des inputs qui grèverait le profit.

Le paradoxe serait alors que la dévaluation produirait des effets sans rapport avec une meilleure insertion de la Nouvelle-Calédonie dans le commerce international.

La n'est cependant pas l'effet le plus attendu d'une dévaluation. Une dévaluation devant augmenter à moyen terme le solde commercial, cet objectif est-il pertinent en Nouvelle-Calédonie ?

2.2.b. Les élasticités critiques

Pour qu'une éventuelle dévaluation du F. CFP soit bénéfique, au sens où elle redresserait le taux de couverture, la somme de l'élasticité de l'offre d'exportations calédonienne et de l'élasticité de la demande d'importations calédonienne devrait être supérieure à l'unité.

(i) La reformulation du théorème

Soit P l'indice des prix des produits exportés en monnaie locale et P^* l'indice des prix des produits importés en monnaie étrangère. Soit e le taux de change nominal⁴⁰ et E le taux de change réel : $E = e \cdot \frac{P^*}{P}$. Soit X les exportations et M les importations totales. Soit BC le solde de la balance commerciale. Soit T les transferts en provenance de la métropole.

M dépend pour une part (m) du total de la VA locale (Y) et de E et pour une part de T . Soit α et β les pondérations respectives de m et T dans M .

M étant peu élastique par rapport à E , on a : $\alpha \in]0, 1]$ et $\beta > 1$, avec donc :

$$M = \alpha \cdot m + \beta \cdot T \quad (1)$$

La variation de M (sous l'effet de variations de E et T) s'écrit :

$$\Delta M = \alpha \cdot m(Y, \Delta E) + \beta \cdot \Delta T, \text{ soit :}$$

$$\Delta M = \alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T \quad (2)$$

La variation du solde commercial s'écrit :

$$\Delta BC = \Delta X - \Delta E \cdot M - E \cdot \Delta M - \Delta E \cdot \Delta M \quad (3)$$

Le produit des deux accroissements est d'un montant marginal, par rapport aux autres termes de l'équation. On réécrit donc :

$$\Delta BC = \Delta X - \Delta E \cdot M - E \cdot \Delta M \quad (3')$$

Cet accroissement peut être exprimé par rapport aux quantités exportées (on divise (3') par X) :

$$\frac{\Delta BC}{X} = \frac{\Delta X}{X} - \frac{\Delta E \cdot M}{X} - \frac{E \cdot (\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{X} \quad (4)$$

Le taux de couverture de la Nouvelle-Calédonie est proche de 50%, on a donc :

$X = \frac{1}{2} \cdot E \cdot M$. On remplace X dans les deuxième et troisième termes de la partie gauche de (4) :

$$\frac{\Delta BC}{X} = -\frac{2\Delta E}{E} + \left(\frac{\Delta X}{X} - \frac{2(\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{M} \right) \quad (5)$$

(5) met en évidence les deux effets affectant la balance commerciale : un effet prix, représenté

⁴⁰ Par exemple, en Nouvelle-Calédonie, 1 euro = e F. CFP, avec $e = 119,2$.

par $\left(-\frac{2\Delta E}{E}\right)$ et un effet volume représenté par $\left(\frac{\Delta X}{X} - \frac{2(\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{M}\right)$.

L'effet prix d'une dévaluation est négatif : puisque le taux de change augmente, $\frac{\Delta E}{E} > 0$ et donc $\left(-\frac{2\Delta E}{E}\right) < 0$. Cela signifie que la dépréciation réelle de la monnaie locale dégrade la balance commerciale.

Pour que l'effet d'une dévaluation soit positif, il faut donc que⁴¹ :

$$-\frac{2\Delta E}{E} + \left(\frac{\Delta X}{X} - \frac{2(\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{M}\right) > 0$$

Qui peut se réécrire :

$$\left(\frac{\Delta X}{X} - \frac{2(\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{M}\right) > \frac{2\Delta E}{E} \quad (6)$$

Si on divise (6) par $\frac{\Delta E}{E}$, on obtient :

$$\frac{\Delta X}{X} \cdot \frac{E}{\Delta E} - \frac{2(\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{M} \cdot \frac{E}{\Delta E} > 2,$$

soit :

$$\varepsilon_{x/E} - \frac{2\alpha \cdot \Delta m}{M} \cdot \frac{E}{\Delta E} - 2 \cdot \frac{\beta \cdot \Delta T}{M} \cdot \frac{E}{\Delta E} > 2 \quad (7)$$

Comme $\frac{\partial M}{\partial m} = \alpha$, et qu'on considère que dévaluation et baisse des transferts sont proportionnelles⁴², (7) se réécrit :

$$\varepsilon_{x/E} - 2\varepsilon_{M/E} + 2 \cdot \frac{\beta \cdot E}{M} > 2 \quad (7')$$

Comme $\beta = \frac{M - \alpha \cdot m}{T}$, les conditions d'efficacité d'une dévaluation sont :

$$\varepsilon_{x/E} + 2|\varepsilon_{M/E}| + 2 \cdot E \left(1 - \alpha \frac{m}{M}\right) / T > 2 \quad (8)$$

Comme $\alpha \in]0, 1]$ et $m < M$, alors $\left(1 - \alpha \frac{m}{M}\right) / T > 0$. Cela signifie que la dévaluation est d'autant plus efficace que les transferts sont bas (indépendamment de ΔT).

On peut tirer de la reformulation du théorème des élasticités critiques les enseignements suivants pour la Nouvelle-Calédonie :

- La balance commerciale dégradée rend son rétablissement plus complexe (dans le sens d'une variation positive de son solde en cas de dévaluation). Par exemple, si $\varepsilon_{x/E} = |\varepsilon_{M/E}| = 0,6$, c'est une condition suffisante d'efficacité dans le cas général, mais pas dans la situation présente de la Nouvelle-Calédonie.
- On peut toujours améliorer l'efficacité de la dévaluation en augmentant la baisse des

⁴¹ L'effet volume correspond aux variations de la balance commerciale exprimées en volume. Comme la dépréciation de la monnaie doit se traduire par un effet volume positif, qui a donc une traduction positive en valeur, les deux effets sont contradictoires. La variation de la balance commerciale dépend de leurs intensités relatives.

⁴² $\Delta E = -\Delta T$.

transferts. Si $\Delta T = 2 \cdot |\Delta E|$, alors $2 \cdot E \left(1 - \alpha \frac{m}{M}\right) / T$ double, etc. Ce serait cependant une inversion de la problématique initiale (autonomisation concertée de la Nouvelle-Calédonie avec les autorités métropolitaines).

Sont étudiés maintenant les composants de (8).

(ii) L'élasticité de la demande d'importations

Si le taux de change F. CFP/euro augmentait, comment les importations varieraient-elles? Dans le cas d'une dévaluation du F. CFP., "l'impact à la baisse sur le volume des importations serait très limité compte tenu de l'inélasticité de la demande"⁴³. La conséquence serait donc une baisse du pouvoir d'achat (maintien de la demande pour des prix supérieurs⁴⁴ et à revenu constant).

Cependant, cette dégradation du pouvoir d'achat serait partiellement indolore : l'importance de l'épargne en Nouvelle-Calédonie fait que la baisse du pouvoir d'achat se traduirait en priorité par une baisse du taux d'épargne plutôt que de la consommation. Les tableaux en annexe n°2 décrivent l'épargne en Nouvelle-Calédonie et montrent son évolution depuis 2000. On constate que depuis le 21/12/2000 l'épargne des particuliers en Nouvelle-Calédonie a augmenté de 42%, ce qui témoigne de la marge de réduction du taux d'épargne.

On serait donc amenés à conclure que l'élasticité prix de la demande calédonienne d'importations est très faible.

Cependant, il faut replacer une éventuelle dévaluation dans le contexte ici envisagé : une dévaluation *accompagnant* la baisse des transferts métropolitains (la baisse des transferts et la dévaluation sont supposées décidées concomitamment).

Dans le cadre de la baisse des transferts l'argument *supra* concernant l'inélasticité générée par les transferts tombe.

Mais surtout, la baisse des transferts entraînerait également une baisse des importations.

Si on considère un PIB de 500 milliards CFP (dont 125 milliards de transferts) et des importations de l'ordre de 150 milliards CFP⁴⁵, la propension moyenne à importer est de 0,3. Dans ce cas, chaque baisse de 1% des transferts entraînerait une baisse de 0,075% des importations⁴⁶.

Toutefois, si la demande d'importations (M) est initialement inélastique du fait des transferts, on ne peut valablement raisonner en propension moyenne.

La forme générale de l'élasticité de la demande d'importation est :

$$\epsilon_{M/T} = \beta \cdot \frac{T}{\alpha m + \beta T}.$$

Soit :

⁴³ Cf. note n°25.

⁴⁴ En conséquence l'impact de l'effet prix serait maximal, ainsi donc que le creusement du déficit de la balance des paiements.

⁴⁵ 156,7 milliards de F. CFP en 2004 (ISEE 2006, p. 186).

⁴⁶ 1% de transferts en moins signifie un PIB en recul de 0,25% et donc des importations en baisse de $0,25\% \times 0,3 = -0,075\%$.

$$\varepsilon_{M/T} = \frac{1}{\frac{\alpha m}{\beta T} + 1}.$$

T étant évalué à un tiers de m , cela signifie à titre d'illustration que si la demande d'importations est trois fois plus sensible aux variations de transferts qu'aux variations de PIB hors transferts (VA locale), chaque recul de 1% des transferts entraînera une baisse de 0,5% des importations.

Si on retient cette hypothèse et que la dévaluation accompagne la baisse de T , on a déjà :

$$\varepsilon_{M/E} = -0,5 - c.$$

Avec $c > 0$ correspondant à l'effet pur de la dévaluation.

$\varepsilon_{M/E}$ est donc faible, eu égard à la faible crédibilité de l'hypothèse sur les sensibilités relatives, sauf si la baisse des transferts améliore fortement la sensibilité de la demande d'importations au prix (effet sur c)⁴⁷.

(iii) L'élasticité de l'offre d'exportations

L'élasticité de l'offre d'exportations calédonienne peut s'écrire ainsi :

$$\varepsilon_{X/E} = \phi \cdot \varepsilon_{X_N/E} + (1 - \phi) \cdot \varepsilon_{X_{\bar{N}}/E}$$

Avec X_N les exportations de produits du nickel, $X_{\bar{N}}$ les autres exportations⁴⁸, ϕ la part des exportations de produits du nickel dans le total des exportations.

En 2004, les exportations de produits de la mine se montaient à 89 654 millions de F. CFP, et les exportations de produits de la mer à 2 897 millions de F. CFP, pour un total de 98 564 millions de F. CFP⁴⁹.

Les produits du nickel représentaient donc 91% des exportations totales (et les produits de la mer 2,9%).

On a donc $\phi = 0,91$ qui permet de réécrire :

$$\varepsilon_{X/E} = 0,91 \cdot \varepsilon_{X_N/E} + 0,09 \cdot \varepsilon_{X_{\bar{N}}/E}$$

Comme les exportations de nickel sont libellées en \$ (*cf. supra*) leur élasticité prix (précisément élasticité "taux de change") est nulle.

L'élasticité de l'offre d'exportations calédonienne peut donc s'écrire ainsi :

$$\varepsilon_{X/E} = 0,09 \cdot \varepsilon_{X_{\bar{N}}/E}$$

Ce qui signifie que pour que l'élasticité de l'offre d'exportations calédonienne soit supérieure

⁴⁷ Effet psychologique (non quantifiable) : la baisse des transferts, signifiant "retour" à l'économie mondiale réelle (contrainte extérieure), stimulerait des comportements plus parcimonieux.

⁴⁸ $X_{\bar{N}}$ comprend en majorité les produits de l'aquaculture.

⁴⁹ ISEE 2006, p. 186.

à 1⁵⁰, il faudrait qu'un renchérissement de 1% du taux de change entraîne une hausse d'au moins 11% des exportations de produits de la mer.

La structure des exportations renforce la difficulté. Elles comprennent plus d'un tiers de crevettes d'élevage, or, comme ce marché est très concurrentiel⁵¹, l'export calédonien vise des niches en se positionnant dans le créneau haut de gamme⁵² (cf. note n°37), qui signifie clients à forts revenus, dont la demande vérifie justement des élasticités prix particulièrement faibles.

L'élasticité de l'offre d'exportations calédonienne est donc *a priori* proche de zéro.

Les conditions d'efficacité d'une dévaluation contracyclique des transferts métropolitains sont donc peu favorables à la Nouvelle-Calédonie (qu'on l'étudie dans un cadre global ou qu'on détaille les élasticités des importations et exportations).

Un secteur est toutefois exclu à ce stade du raisonnement. Le tourisme représentait, d'après les derniers chiffres disponibles 3,7% du PIB calédonien en 1999 (IEOM 2005, p. 122). Cette faible part laisse augurer un fort potentiel de progression.

Le taux de change est un outil susceptible d'influencer la fréquentation, puisqu'il peut agir sur la totalité des dépenses touristiques réalisée en Nouvelle-Calédonie (donc hors transport aérien).

La sensibilité de la fréquentation aux prix locaux est difficile à calculer (notamment car les raisonnements se font, le plus souvent, selon un critère "qualité prix" et non selon un critère de prix⁵³).

Cependant, dans le cadre des Assises du tourisme de la Nouvelle-Calédonie, mises en place en 2004 pour élaborer une stratégie de développement touristique, le cabinet TNS a réalisé une étude de perception par les touristes des destinations océaniennes. Le critère le plus important pour juger la qualité d'une destination est le rapport qualité prix des prestations.

Or, selon ce critère, la Nouvelle-Calédonie est le territoire le plus mal positionné de l'Océanie⁵⁴. De plus, des nombreux critères présentés le rapport qualité prix est le plus mal "noté" (cf. annexe n°3).

La dévaluation du F. CFP permettrait donc mécaniquement d'améliorer le critère auquel les touristes sont le plus sensibles ; cela permettrait de repositionner en terme concurrentiel la destination Nouvelle-Calédonie parmi ses voisins océaniens⁵⁵, d'améliorer la fréquentation et les recettes touristiques (et donc d'augmenter le poste "exportations"⁵⁶).

⁵⁰ Ce qui serait la condition d'efficacité suffisante de $\Delta^+ E$ (et également nécessaire puisque $\varepsilon_{M/E} \approx 0$).

⁵¹ "Compte tenu des progrès significatifs en termes de qualité de la part de ses principaux concurrents, les écarts de prix de vente de la crevette de Nouvelle-Calédonie n'étaient plus justifiés sous peine de perdre une partie de ses débouchés. En 2005, le prix moyen de vente a reculé de 6,4%". (IEOM 2006-c, p. 79).

⁵² IEOM 2005-a, p. 75.

⁵³ Cf. l'annexe n°1 pour une comparaison internationale des niveaux de prix moyens.

⁵⁴ L'Océanie comprend : Fidji, Guam, Kiribati, les Iles Cook, les Iles Marianne, les Iles Marshall, les Iles Salomon, les Etats Fédérés de Micronésie, Niue, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, Palau, la Papouasie Nouvelle-Guinée, la Polynésie française, Samoa, les Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, le Vanuatu.

⁵⁵ Selon de Boissieu et Biacabe (2000), "il est probable que le tourisme calédonien pâtit des évolutions du taux de change de franc F. CFP et, plus généralement, d'un problème de compétitivité. La dévaluation de 20% du dollar fidgien en 1998 ou celle de 20% Pa'anga tongien en 1999 ont, ainsi, pu détourner une partie de la clientèle vers ces pays".

⁵⁶ Au sens large, c'est-à-dire en incluant les dépenses des non résidents.

Cela nécessiterait bien entendu que l'élasticité-prix de la demande touristique soit élevée. Or, cette élasticité peut être augmentée par la puissance publique (campagnes de promotion, mais également investissement en infrastructures).

En conséquence, on pourrait imaginer, dans une optique d'émancipation et de recherche d'autonomie financière, d'articuler dévaluation et stratégies de promotion touristique.

Conclusion

Le choix monétaire que devra opérer la Nouvelle-Calédonie est paradoxal. Ce territoire est engagé dans un processus d'émancipation vis-à-vis de la métropole – processus qui doit mener, en 2014 ou 2018, à un référendum d'auto détermination. Dans ce contexte il semblerait logique d'envisager l'instauration d'une monnaie nationale et d'en juger les avantages et inconvénients respectifs. Au contraire, le débat actuel en Nouvelle-Calédonie porte sur l'alternative suivante : maintien du franc Pacifique (commun à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et à Wallis et Futuna et qui a une parité fixe garantie avec l'euro), ou instauration directe de l'euro.

Le *statu quo*, par rapport à la monnaie ayant cours légal, apparaît relativement avantageux puisque les aspects positifs de l'euro ont déjà bénéficié à la Nouvelle-Calédonie quand le franc Français (auquel était rattaché le franc Pacifique) a été remplacé par l'euro.

L'introduction de l'euro pourrait apporter des gains supplémentaires (par exemple, connexion directe aux marchés financiers européens), mais également des coûts nouveaux (choc sur les prix notamment).

L'inconvénient majeur serait l'impossibilité définitive de procéder, par la dévaluation, à un ajustement structurel *a priori* inévitable dans un contexte d'émancipation économique.

L'émancipation de la Nouvelle-Calédonie signifiant baisse des transferts métropolitains à destination du territoire (estimés à un quart du PIB), la dévaluation pourrait en effet apparaître comme la seule façon d'oeuvrer efficacement pour une balance commerciale équilibrée (ou moins déséquilibrée). La dévaluation entraîne classiquement une baisse des importations ; ici la baisse des transferts rendrait la demande plus élastique, en sus de l'effet mécanique "baisse du PIB / baisse des importations").

L'analyse des spécificités économiques du territoire (exportations en dollars, demande d'importations rigide) montre toutefois qu'il y aurait peu d'avantages à attendre d'une dévaluation.

En ce sens, le débat euro *vs* indépendance serait peu pertinent, puisque la dévaluation ne permettrait pas d'ajustement monétaire.

Toutefois, la Nouvelle-Calédonie possède des avantages naturels particuliers : aux niveaux minier et touristique (ce dernier secteur étant très largement sous exploité, il représente les gisements de croissance qu'une dévaluation pourrait durablement stimuler). C'est par ce biais touristique que la dévaluation pourrait augmenter les exportations (exportations au sens large, c'est-à-dire incluant les dépenses des non résidents) et donc générer des gains économiques.

A contrario, la dévaluation étant traditionnellement vécue comme une sanction, on peut envisager que le passage à l'euro soit essentiellement envisagé (notamment par les politiciens) comme une garantie anti-dévaluation.

Mais inversement, si on considère que le but ultime des politiciens au pouvoir est d'empêcher l'accession de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance, alors le passage à l'euro présente deux avantages incomparables.

Tout d'abord, il représenterait la négation d'un signe identitaire, pouvant être vu comme une étape vers la souveraineté. Mais surtout, en se dotant d'une monnaie trop forte, eu égard à la structure économique de la Nouvelle-Calédonie, et en interdisant un ajustement structurel, la seule solution viable serait un maintien du lien avec la métropole et un maintien de ses transferts vers le territoire. Empêcher l'autonomie économique pourrait donc être un moyen d'écartier définitivement la perspective d'accession à l'indépendance.

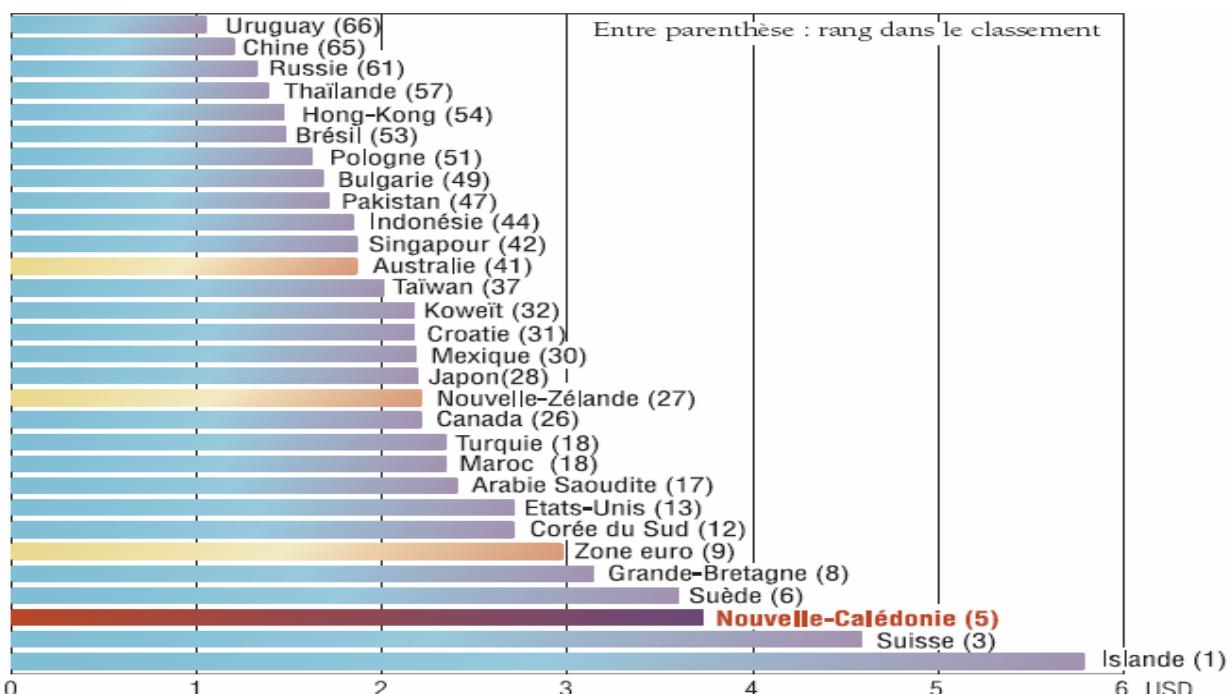
Se poserait alors la compatibilité du passage à l'euro et de l'Accord de Nouméa. L'Accord remet à la fin du processus la question de l'autodétermination. Si imposer l'euro signifie que la question posée au référendum de 2014 ou 2018 n'est plus "êtes-vous pour ou contre l'accession de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance ?", mais, implicitement "êtes-vous pour le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France, ou pour la faillite économique du territoire ?" cela signifierait qu'on aurait déjà quitté de fait, mais insidieusement, le cadre de l'Accord de Nouméa.

D'un autre côté, passer à l'euro peut signifier ouvrir le débat sur la parité de passage (modification du change juste avant la conversion). En ce cas, et comme la métropole est seule habilitée à décider du taux de change F. CFP/euro, la vision d'un passage à l'euro comme garantie anti-dévaluation pourrait bien être totalement réversible.

Références bibliographiques

- AFD, IEOM et ISEE, 2005, "La Nouvelle-Calédonie en mouvement", 47 pp.
- De Boissieu. Ch, Biacabe. J-L, 2000, "L'avenir monétaire de la Nouvelle-Calédonie : Une mise en perspective", CCI de Nouvelle-Calédonie, décembre, 25 pp.
- DME⁵⁷, 2005, *Croissance et développement d'une économie insulaire – une étude des dynamiques de l'économie calédonienne*, Rapport final AFD-IEOM, mai, 50 pp.
- Giavazzi. F, Pagano. M, 1988, "The advantage of tying one's hands: EMS discipline and central bank credibility", *European Economic Review*, vol.32, 1055-1082
- IEOM, 2005, *La Nouvelle-Calédonie en 2004*, Rapport annuel, 241 pp.
- IEOM, 2006-a, Nouvelle-Calédonie - La balance des paiements 2005, Rapport annuel, juin, 26 pp.
- IEOM, 2006-b, *La lettre mensuelle de l'IEOM*, n°164, janvier.
- IEOM 2006-c, *La Nouvelle-Calédonie en 2005*, Rapport annuel, 256 pp.
- ISEE, 2000, *Tableaux de l'Économie Calédonienne*, 256 pp.
- ISEE, 2006, *Tableaux de l'Économie Calédonienne 2005*, 198 pp.
- Lagadec. G, 2002, "Le commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie", in C. Perret, Perspectives de développement économique pour la Nouvelle-Calédonie, PUG.
- Lagadec. G, Pitoiset. A, Perret. C, 2002, "Le nickel", in C. Perret, Perspectives de développement économique pour la Nouvelle-Calédonie, PUG.
- TNS, 2005, *Nouvelle-Calédonie – Province Sud, Tourism positioning research*, Rapport pour les Assises du tourisme de la Nouvelle-Calédonie, mai.
- Wunder. C, Schwarze. J, Krug. G, Herzog. B, 2006, "Welfare effects of the euro cash changeover", DIW Berlin – German Institute for Economic Research, discussion paper n°646, novembre.

Annexe n°1 : Comparaison des niveaux de prix moyens par pays, selon l'indice "Big Mac" (avril 2003)⁵⁸



⁵⁷ "Didacticiels et modélisation économique" est un cabinet de *consulting*, l'étude elle-même a été conjointement commandée par l'AFD et l'IEOM.

⁵⁸ AFD-IEOM-ISEE 2005, page 15.

Annexe n°2 : L'épargne calédonienne et son évolution récente.

Dépôts collectés par les établissements calédoniens pour leur propre compte				
Répartition par agents économiques (millions de CFP)				
	31/12/2000	31/12/04	30/09/05	% au 30/09/05
Sociétés non financières	58 531	93 551	80 507	30%
Entrepreneurs individuels	13 519	14 398	10 728	4%
Particuliers	95 367	120 285	128 996	48%
Autres résidents	29 557	36 185	44 888	17%
Non résidents	3 907	3 007	3 572	1%
Total	200 881	267 428	268 691	

Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures				
Répartition par agents économiques (millions de CFP)				
	31/12/2000	31/12/04	30/09/05	% au 30/09/05
Sociétés non financières	1 919	7 660	8 937	11%
Entrepreneurs individuels	279	150	416	n.s.
Particuliers	47 363	67 525	73 958	88%
Autres résidents	92	421	854	1%
Non résidents	–	–	–	n.s.
Total	49 653	75 756	84 165	

Sources : - IEOM, "Bulletin trimestriel de conjoncture", n° 109, février 2002 (84 pp), page 61.
- IEOM, "Bulletin trimestriel de conjoncture – Suivi de la conjoncture monétaire et financière", n°124, 4^{ème} trimestre 2005 (53pp), page 13.

Epargne des particuliers en NC (millions de CFP)				
Gestion par...	31/12/2000	31/12/04	30/09/05	Δ depuis 2000
Etablissements locaux	95 367	120 285	128 996	+ 35,2%
Institutions extérieures	47 363	67 525	73 958	+ 56,1
Total	142 730	187 810	202 954	+ 42,2%

(Rq : les chiffres n'incluent pas l'épargne collectée au titre de l'assurance-vie – donnée non disponible pour l'IEOM.)

Annexe n°3 : L'influence de la valeur de la monnaie sur la qualité perçue de la destination touristique (TNS 2005, pp. 14-16).

(page suivante)

Perception de la destination Nouvelle-Calédonie

